

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: 21

Buchbesprechung: L'électricité appliquée à l'art de la guerre [D. Bayle]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suite s'il s'adresse à un officier inférieur ou supérieur et dès lors nos insignes deviennent suffisants.

Permettez-moi de signaler à votre attention une amélioration qui, je crois, serait bien vue par tous les officiers montés ou non ; je veux parler du bronzage des fourreaux de sabre. Outre l'éclat du métal actuel, qui révèle de suite la présence d'un officier, la rouille se met avec une facilité et une promptitude fâcheuses à cette partie de l'équipement.

Agréez, etc.

J. DEMOLE, capitaine fédéral.

BIBLIOGRAPHIE.

L'électricité appliquée à l'art de la guerre, par D. Bayle, capitaine au 23^{me} de ligne. Paris, Tanera, 1871. 1 broch. in-8, de 63 pages.

Le but de l'auteur paraît avoir été de réunir les principales notions connues sur quelques engins militaires modernes du domaine ordinaire du génie. Ces pages claires et nourries, sans être trop hérissées de détails techniques, répondent généralement à leur louable but.

La brochure comprend, outre une introduction, trois parties : la première traite des mines souterraines. Elle résume assez bien ce qu'on sait communément, mais elle n'apprend rien de nouveau ; elle dit trop peu de chose du siège de Sébastopol, où les mines ont pourtant joué un grand rôle ainsi qu'on le lit dans le grand et bel ouvrage du général Todleben, actuellement en cours de publication, qui a même un volume spécial, par le colonel du génie Frolow, sur la guerre souterraine.

La deuxième partie de la brochure parle des torpilles sous-marines. On y trouve d'intéressants détails sur les engins employés en Autriche, en Angleterre et en Amérique. Malheureusement l'auteur ne connaît ces derniers, de beaucoup les plus importants, qu'indirectement et par des compilations médiocres ; il ignore, semble-t-il, l'existence du grand ouvrage du général Gillmore sur le siège de Charleston et les belles publications du bureau du génie des Etats-Unis par les soins des généraux Delafield, Barnard, Humphrey, ainsi que celles de la marine.

La troisième partie décrit divers appareils de télégraphie militaire. — Quatre planches d'un dessin élégant et correct accompagnent cette brochure, qui constitue en somme un premier et bon canevas d'études ultérieures plus complètes.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Après avoir pris connaissance des rapports concernant le dernier rassemblement de troupes, le Conseil fédéral a décidé, sur la proposition du Département militaire, d'adresser au colonel Scherrer ses félicitations pour la manière distinguée dont ce rassemblement a été conduit et pour les bons résultats obtenus.

Sous réserve de la compétence de l'Assemblée fédérale, le gouvernement de Bâle est invité à faire savoir au Conseil fédéral s'il consent à former un bataillon de six compagnies de ligne avec le demi-bataillon n° 80 et la compagnie séparée n° 1, qui forme actuellement le bataillon n° 126 avec des compagnies séparées de Schaffhouse et d'Appenzell (Rh.-Ext.). Le même gouvernement est invité en outre à former un demi-bataillon de trois compagnies à l'aide des compagnies de la réserve séparées qui portent les nos 16 et 17.

Les gouvernements d'Argovie et de Neuchâtel sont invités à compléter leur matériel de guerre, afin qu'il soit réglementaire l'année prochaine.

Une commission composée de MM. les colonels Wieland, de Vallière, major de Mechel, capitaine Gœldlin et Dr Zellweger, médecin d'ambulance, vient d'être chargée d'élaborer, sous la direction du Département militaire, des modifications à apporter au règlement sur l'habillement et l'équipement de l'armée suisse.